

## 2. Présentation et validation du Rapport Financier du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2018

Au 31 décembre 2018, les recettes s'élèvent à 5 621,81 € net.

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier, à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 3. Affectation du résultat

L'ensemble des recettes est reporté sur l'année 2019.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats, à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 4. Fixation du montant des cotisations pour l'exercice 2019

Le Président rappelle le montant des cotisations 2018.

L'Assemblée Générale a décidée de créer une cotisation « **Membres solidaires** » à **10 €** afin de permettre à un plus grand nombre d'adhérer.

Les cotisations sont donc :

- **Membres solidaires :**
  - 10 Euros par an pour l'exercice 2019
  - 10 Euros par an pour les exercices suivants
- Membres actifs :
  - 30 Euros par an pour l'exercice 2019
  - 30 Euros par an pour les exercices suivants
- Membres bienfaiteurs :
  - 50 Euros par an pour l'exercice 2019
  - 50 Euros par an pour les exercices suivants
- Membres personne morale :
  - 100 Euros par an pour l'exercice 2019
  - 100 Euros par an pour les exercices suivants

L'Assemblée Générale approuve la fixation des cotisations, à l'unanimité des membres présents et représentés.

AM